

Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT**

OBJET : Organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée pour la rentrée scolaire 2009-2010. Modification des horaires des écoles du Réseau Ambition Réussite.

Mesdames, Messieurs,

Conformément au décret national du 15 mai 2008, la semaine d'enseignement pour les élèves du premier degré est organisée à raison de 24 heures d'enseignement par semaine pour tous les élèves du 1^{er} degré. Les élèves qui sont en difficulté d'apprentissage peuvent bénéficier, en outre, de deux heures d'aide personnalisée par semaine.

Conformément au décret national du 15 mai 2008, sur proposition de tous les conseils d'école de Châtellerault transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription, et après avis de la municipalité, l'inspecteur d'Académie avait confirmé pour la rentrée 2008, le rythme d'enseignement scolaire à raison de 6 heures par jour les lundi, mardi, jeudi, et vendredi pour toutes les écoles maternelles et élémentaires de Châtellerault. L'aide personnalisée de 2 heures par semaine, auprès des enfants en difficulté d'apprentissage avait été positionnée en dehors des heures d'enseignement obligatoire dans l'amplitude horaire 8h30 à 17h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Après une année de fonctionnement, les écoles maternelle Matisse, élémentaire Littré-Lakanal, maternelle et élémentaire Lavoisier ont proposé une harmonisation de l'organisation des dispositifs d'aide personnalisée et d'accompagnement éducatif après 16 heures et demandent le changement pour l'année 2009/2010 des horaires de début et de fin de classe.

* * * * *

VU l'article 521-3 (loi n°83-663 du 22 juillet 1983, art 27) du Code de l'Education, relatif aux modifications d'heures d'entrées et de sorties des établissements d'enseignement,

VU le décret n°2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

CONSIDERANT qu'il est intéressant d'harmoniser les projets d'aménagement du temps scolaire entre les écoles maternelles et élémentaires relevant du Réseau Ambition Réussite,

Délibération du conseil municipal

DU 9 juillet 2009

n° 24

page 2/2

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de modifier, à la demande du conseil d'école, les horaires d'entrées et de sorties des élèves des écoles en Réseau Ambition Réussite comme suit :

Le matin 8h30 à 12h00 et l'après-midi 13h30 16h00.

L'aide personnalisée sera mise en place après 16 heures.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le Maire de la Ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture
Le 21 juillet 2009
Publié en mairie, le 16 juillet 2009

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS